

Rappel sur les nouvelles règles de décisions d'une contre-visite par CONSUEL

Une contre-visite² est déclenchée par CONSUEL dès lors qu'il a été constaté pendant une visite initiale, deux rubriques du tableau 1 présentant une ou plusieurs prescriptions non-conformes ou une rubrique du tableau 2 présentant une ou plusieurs prescriptions non-conformes. Si lors d'une contre-visite, une prescription du tableau 1 ou du tableau 2 s'avère toujours non-conforme, une nouvelle contre-visite sera nécessaire.

Tableau 1 concernant la partie à courant alternatif :

Rubrique	Prescription
Protection contre les contacts directs	Respect de l'indice de protection IP 2X ou XXB
Protection contre les contacts indirects	Compatibilité entre la valeur de la résistance de prise de terre et la sensibilité de la protection différentielle
	Interconnexion des prises de terre en cas de prises de terre multiples
	Mise à la terre correcte pour les schémas IT ou TN (interdit pour les installations raccordées au réseau)
	Protection par différentiel 30 mA pour les logements (ou pour les schémas IT ou TN par fusible ou disjoncteurs) liaison « disjoncteur de branchement - bornes aval de la protection » en classe 2
	Présence d'un conducteur de protection Vert/Jaune dans les circuits
	Continuité des conducteurs de protection, du conducteur de terre, et du conducteur principal de protection
Protection contre les surintensités	Adéquation Courant assigné de la protection / section des conducteurs
Coupure et sectionnement	Logement : Présence coupure d'urgence en Volume Habitable
Choix du matériel	Matériel avec marquage CE ou NF

Tableau 2 concernant la partie à courant continu :

Rubrique	Prescription
Protection contre les contacts directs	Respect de l'indice de protection IP 2X ou XXB
Protection contre les contacts indirects	Installation de classe II (non obligatoire pour les circuits en TBTS ou TBTP)
Protection contre les surintensités	Câbles de chaînes PV mono-conducteurs et nombre correspondant à celui renseigné dans votre dossier technique
Coupure et sectionnement	Présence d'une coupure d'urgence de courant assigné adapté
Choix du matériel	Connecteur, situé dans un logement à une hauteur limitée à 1,80 m du sol, démontable avec un outil
	Matériel avec marquage CE ou NF, spécifié DC pour courant continu

L'ensemble des prescriptions de sécurité étant sondé lors de la visite initiale de CONSUEL, votre autocontrôle devra porter sur l'ensemble des prescriptions applicables et non seulement sur celles définies dans les tableaux 1 et 2.

² vérification par sondage de la mise en conformité des prescriptions relevées non-conformes lors d'un sondage antérieur.